

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/NOV/125	<b>OBJET :</b>  MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE MATERNITE DE LA POLYCLINIQUE DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU
<u>Date du conseil municipal</u> 14/11/2016	
<u>Date de la convocation</u> 07/11/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 07/11/2016	

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, 1ère Adjointe au maire, en suite des convocations adressées le 7 novembre 2016.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BÉNSALEM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVLAINÉ, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Michel BILLOUT, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Étaient absents :

- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Madame Stéphanie CHARRET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la suite de la démission d'un de ses deux gynécologues-obstétriciens, la direction de la Polyclinique de la Forêt de Fontainebleau, établissement de santé privé, a annoncé l'arrêt définitif de l'activité de sa maternité depuis le 1er août 2016. Cette décision, prise sans concertation avec les élus locaux, a été notifiée fin juin à la l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont la seule action a été de convoquer dans l'urgence la direction des hôpitaux publics du secteur afin d'évaluer la situation et de répartir les flux des patientes entre eux.

Cette maternité de niveau 1 (qui accueille les futures mamans dont la grossesse et, a priori, l'accouchement ne présentent aucun risque) assure 300 accouchements par an. Il s'agit surtout de la dernière maternité privée du Sud de la Seine-et-Marne, oeuvrant depuis 40 ans. La direction de l'établissement justifie cette fermeture par la pénurie de médecins gynécologues-obstétriciens et de la volonté de l'ARS à favoriser le regroupement des services lorsque c'est possible et de fermer les petites structures.

Le futur centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne (qui regroupera les hôpitaux publics de Fontainebleau, Nemours et Montereau-Fault-Yonne au 1er janvier 2017), devra donc prendre en charge les nouvelles patientes de la Polyclinique alors qu'il assure déjà plus de 2 400 naissances par an, ce qui nécessitera une plus grande mobilité des praticiens avec tout ce que cela implique dans l'offre de soin (temps de trajets, fatigue, risque d'accidents, ...).

Face à cette situation, l'équipe de la maternité de la Polyclinique de la Forêt de Fontainebleau lutte activement pour le maintien de ce service et sollicite le soutien de tous les acteurs locaux pour assurer l'offre de soin auprès de l'ARS. Elle explique dans son appel que ce service répond encore au choix des mamans de pouvoir accoucher dans un espace privilégié où le calme ; les soins et l'accompagnement autour de la naissance sont pratiqués dans des conditions respectueuses pour chacun.

Suite à cet appel, il est proposé à la municipalité de la commune de Nangis d'apporter son soutien au personnel de la maternité de la Polyclinique de la Forêt de Fontainebleau par le vote d'une motion en faveur du maintien de ce service.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la fermeture du service de maternité de la Polyclinique de la Forêt de Fontainebleau, dernière maternité privée du Sud de la Seine-et-Marne,

CONSIDERANT l'appel au soutien du personnel de la maternité de l'établissement de santé pour le maintien de ce service et de l'offre de soin sur le secteur,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix Pour et 6 Abstentions (J.-P. GABARROU, M. DEVILAINE, C. HEUZE-DEVIES, S. SAUSSIER, P. D'HOKER, S. SCHUT).

**ARTICLE Unique :**

SE PRONONCE pour le maintien de la maternité de Polyclinique de la Forêt de Fontainebleau.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 novembre 2016

La 1ère Adjointe au maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161114-2016-NOV-125-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2016  
Date de réception préfecture : 21/11/2016